



Intervention en séance plénière du CESR du 18 mars 2009

« Les jeunes face à la crise économique et sociale : la Région Centre mobilisée »

Algue VANMAELDERGEM

Messieurs le Président, Monsieur le vice Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues.

Notre groupe se félicite de la prise en compte des questions de jeunesse par le Conseil Régional. Personnellement (en tant que jeune) et professionnellement concernée au premier chef car représentante d'associations intervenant auprès de jeunes, parfois créés à leur propre initiative, je suis donc très impliquée dans la définition d'une politique en faveur de ce public.

J'approuverais pour ma part, l'ensemble des 6 mesures proposées. Mesures qui dénotent, de par leur existence même, d'une prise en compte du cumul de difficultés connues par ceux que l'on nomme « jeunes » (généralement les 12-25 ans).

Il est désormais admis de considérer ces « jeunes » comme une fraction particulièrement vulnérable de la population, un exemple frappant illustrant cette acception réside dans les récentes études menées au sujet de travailleurs pauvres, études qui ont démontré des difficultés accrues liées à cet âge de la vie (qu'elles soient liées au logement, à l'emploi, à l'accès à la santé, aux loisirs, à la culture...)

En effet les mesures prises me semblent correspondre à des besoins avérés et mis en évidence par les jeunes eux mêmes : la plupart concernent des besoins premiers (se nourrir, se soigner, accéder à un emploi, donc être mobiles), qui satisfaits, favorisent épanouissement individuel et/ou collectif.

Nous voudrions attirer l'attention sur deux mesures : 5 : « 1000 projets « jeunes d'avenir » et 6 : « l'aide aux jeunes talents ». Une politique de jeunesse doit selon nous passer par la prise en compte de besoins spécifiques exprimés par les jeunes ou, plus largement leurs attentes, ce que l'on peut appeler, de manière plus formelle, leurs projets.

- De ce point de vue, la cinquième mesure visant à promouvoir et soutenir les projets de jeunes nous semble particulièrement bienvenue. La question des modalités d'attribution de l'aide (nature du projet, publics éligibles...) reste néanmoins posée. La promotion de la citoyenneté est un objectif constant des associations d'éducation populaire que je représente et au-delà de tous le groupe associations et économie sociale : la notion de projet est au cœur de leurs actions quotidiennes : quelles qu'en soient ces acceptions, individuelles ou collectives : projet de vie, professionnel, de projet de société... Ils favorisent la mise en responsabilité de futurs adultes. Soutenir de telles initiatives, en cette période de crise économique et financière et bientôt (déjà) sociale est essentiel, c'est pourquoi nous approuvons cette mesure.

- La sixième mesure d'aide aux jeunes talents nous paraît beaucoup plus claire et plutôt bienvenue même si elle si elle ne s'adresse qu'à une certaine catégorie de jeunes.

Conscients de l'intérêt indéniable que représentent les propositions du Conseil Régional, notre rôle est d'envisager des perspectives de travail faisant suite à ces mesures, ceci afin de **promouvoir une politique globale de jeunesse en région**. Pour cela, et afin de poursuivre la réflexion d'ores et déjà entamée par le Conseil Régional, nous préconisons :

- une prise en compte plus transversale des problématiques connues par la jeunesse : la prise en compte des besoins des jeunes doit s'effectuer dans sa globalité : les questions de logement, de transport, de santé, de culture, de loisirs ne doivent pas être sectorisées. Une réflexion sur l'articulation des questions de la formation et de l'emploi des jeunes serait par ailleurs souhaitable.

- L'égalité prise en compte des diverses composantes de la jeunesse doit être une préoccupation qui se traduise dans les mesures du Conseil Régional : en effet un nombre accru de jeunes sont fortement touchés par la crise et n'appartiennent pas nécessairement à une structure (scolaire ou professionnelle) comme c'est le cas des jeunes (étudiants, lycéens et apprentis) visés par les 3 premières mesures.

Je pense notamment aux jeunes chômeurs dont on sait qu'ils vont être de plus en plus nombreux, mais également aux autres jeunes, exclus d'un certain nombre d'opportunités, chances, droits, appelons cela comme on veut... : droit au logement, à l'éducation, à la santé, aux loisirs, à la culture.... Ce sont ces jeunes que nous souhaiterions viser en priorité.

Pour conclure, nous nous félicitons de la prise en compte des questions de jeunesse et le soutien financier qui en découle, ainsi que de la volonté d'en faire une véritable « politique » au sein du Conseil Régional. Nous souhaitons une poursuite de cette politique, condition a minima d'une égalité de chances, a maxima et à plus long terme d'une plus grande cohésion sociale. Cohésion pour laquelle l'ensemble des acteurs du monde associatif, de l'économie sociale et solidaire œuvre tous les jours sur l'ensemble du territoire régional avec ceux qui en seront les acteurs dans un futur proche. Il faut à présent que les plus de 30 ans fassent une place à ces jeunes, place qui doit être traduite politiquement dans toutes les mesures touchant aux activités économiques, sociales et au-delà.

...

Monsieur le président, monsieur le vice-président, chers collègues,

...

Merci de votre attention.